

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	30	30 + 8 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Nubécourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, FABRE Alain, FABRE Hervé, GAND Hervé, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, KLEIN Françoise, KLEIN Marie-Françoise, LOCARDEL Maurice, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BARDOT Fabrice, BERTHAUX Evelyne, BRENEUR Robert, CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, CHAUDRON Alain, DEJEAN Sabrina, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JACQUET Clarisse, JEANSON LAMBERT Chantal, LANG Christophe, L'HUILLIER Gérard, MOLITOR Pierre-Louis, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, ERNST Frédéric, JOSSELYN Sylvine, LECLERC Raymond, WEISS Christian.**

Représentés : **ADRIAN Jean-Louis à RENAUDIN Bernard, FEVEZ Clément à GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc à RAMAND Thierry, KAAG Joseph à POLMARD Christine, KLEIN Dania à MENUSIER Pascal, LINARD Lidwine à AUBRY Martine, LOMBART Vincent à GEORGE Marie-Cécile, MACINOT Séverine à DECHEPPE Mathilde.**

Monsieur BRISSE Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au service accompagnement à destination des agents et des collectivités du centre de gestion
N° de délibération : DE_2025_040

La Présidente explique au Conseil communautaire que le centre de gestion dispose d'une assistante sociale du personnel, qui assure les prestations suivantes :

- l'accompagnement des agents dans le but d'améliorer leurs conditions de travail. Afin de réaliser cet objectif, elle est chargée d'accompagner les agents de façon individuelle et/ou collective en matière de travail, santé, budget, famille, logement, démarches administratives, ou tout autre domaine qui d'impacterait la vie professionnelle de l'agent.
- Le soutien technique aux collectivités dans leurs démarches et obligations d'action sociale. Pour réaliser cet objectif l'assistante sociale du personnel apporte un appui réglementaire dans les champs d'application du domaine social ainsi qu'un éclairage sur les dispositifs existants et transmet les expériences d'autres territoires. Grâce à son expertise sociale, elle coopère avec les collectivités dans la prévention des risques de désinsertion professionnelle. Enfin, apporte un soutien aux directions et lignes managériales, notamment par le biais du dialogue social.

La Présidente présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coûts et procédures.

Le coût du service, fixé par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 27 novembre 2020 :

Journée en présentiel	1/2 journée en présentiel	Horaire à distance	Forfait communication
350 €	200 €	40 €	10€ / heure

* *par téléphone ou visioconférence.*

Le coût pourra être révisé par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion et fera l'objet d'un avenant. Un état de recouvrement sera adressé à l'issue de chaque mission.

L'assistante sociale du personnel intervient exclusivement à la demande de la collectivité, elle est saisie par le biais d'une lettre de commande.

Lors de l'intervention de l'assistante sociale du personnel, la collectivité territoriale s'engage à :

- fournir à l'assistante sociale du personnel un local respectant les règles de confidentialité,
- fournir à l'assistante sociale du personnel toute information nécessaire pour qu'elle mène à bien sa mission,
- respecter le secret professionnel qui s'impose à l'assistante sociale du personnel,
- respecter le libre choix d'adhésion de l'agent à l'accompagnement proposé.

La Présidente propose au Conseil d'adhérer à ce service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au service Accompagnement Social à Destination Agents et des Collectivités (ASDAC) du centre de gestion à compter du 11 avril 2025 et autorise la Présidente à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.11 12:23:13 +0200
Ref:8552457-12843298-1-D
Signature numérique
la Présidente